
Trang An
(République socialiste du Viet Nam)
No 1438

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Ensemble paysager de Trang An

Lieu
Province de Ninh Binh, nord du Viet Nam
République socialiste du Viet Nam

Brève description

Sur la rive méridionale du delta du fleuve Rouge, Trang An est un spectaculaire paysage de pitons karstiques sillonné de vallées, pour certaines immergées, et encadré de falaises abruptes, presque verticales.

L'exploration de quelques-unes des grottes les plus en altitude qui ponctuent ce paysage a mis au jour des traces archéologiques d'une activité humaine saisonnière, du pléistocène récent jusqu'à l'holocène ancien-moyen, pendant plus de 30 000 ans.

Ces éléments commencent à révéler la façon dont les premiers groupes humains se sont adaptés à des changements climatiques radicaux à la fin de la dernière ère glaciaire et, moyennant une analyse plus fouillée, pourraient fournir une référence pour comprendre le processus d'adaptation aux paysages et de leur recolonisation dans des conditions changeantes.

Le bien comprend aussi Hoa Lu, l'ancienne capitale du Viet Nam aux Xe et XIe siècles, ainsi que des temples, des pagodes et des paysages pittoresques de rizières, de villages et de lieux sacrés.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (juillet 2013), paragraphe 47, il s'agit également d'un *paysage culturel*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que site mixte, culturel et naturel. L'IUCN évaluera l'importance des valeurs naturelles, et l'ICOMOS l'importance des valeurs culturelles.]

1 Identification

Inclus dans la liste indicative
30 septembre 2011

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial
17 janvier 2013

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique ainsi que plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique conjointe de l'ICOMOS et de l'IUCN s'est rendue sur le bien du 10 au 19 août 2013.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Aucune

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
6 mars 2014

2 Le bien

Description

Le spectaculaire paysage de calcaire karstique de Trang An s'élève sur les vastes plaines alluviales côtières des fleuves Day et Van.

Le bien, qui couvre 6 172 hectares, se compose principalement de trois zones protégées contiguës : l'ancienne capitale Hoa Lu, le paysage de Trang An-Tam Coc-Bich Dong le long du fleuve Sao Khe, avec des rizières, des champs et des villages de paysans, et la forêt primaire de Hoa Lu, réserve forestière spéciale, où des fouilles dans une série de grottes calcaires ces dernières années ont révélé une activité humaine saisonnière entre 1 000 et 33 000 avant notre ère.

Une grande partie du bien est déclarée inhabitée et dans son état naturel. Toutefois, environ 14 000 personnes habitent les zones cultivées du bien.

Durant plusieurs millénaires, le massif de Trang An (ainsi que plus largement la côte sud-est de l'Asie) a été la proie de conditions climatiques et environnementales d'une variabilité extrême, notamment à la suite de trois nettes fluctuations du niveau de la mer au pléistocène récent-holocène, entre 130 000 et 30 000 ans BP. Trang An, parfois encerclé par la mer, se retrouvait à d'autres périodes relativement loin à l'intérieur des terres.

De récentes recherches archéologiques ont mis au jour les vestiges d'un établissement saisonnier dans

plusieurs grottes entre 30 000 et 12 000 ans BP, durant le dernier maximum glaciaire et la régression marine. Elles témoignent aussi de l'adaptation alimentaire des habitants, utilisant alternativement ressources marines et ressources terrestres en fonction de la montée et du recul des eaux.

On trouve aussi sur le bien, principalement le long du fleuve Sao Khe, les vestiges de l'ancienne capitale Hoa Lu et des centaines de temples, pagodes et sanctuaires de différentes époques, ainsi que des rizières et des villages. Il est à noter que, dans le dossier de proposition d'inscription, des détails sont fournis sur les temples, les pagodes et le mode de vie traditionnel sous le critère (vii). Bien que l'IUCN évalue ce critère, le présent rapport porte une attention particulière à ces aspects culturels.

Ces aspects sont étudiés séparément :

- Grottes
- Ancienne capitale Hoa Lu
- Temples, pagodes et sanctuaires
- Paysages ruraux et villages

Grottes

Depuis 2007, des fouilles archéologiques ont été entreprises dans 9 des 29 grottes qui ont été identifiées dans les massifs calcaires de la zone proposée pour inscription. Les résultats auraient révélé des traces d'une utilisation saisonnière par des peuples préhistoriques sur 30 000 ans, de 1 200 BP environ dans la grotte (*hang*) Moi jusqu'à 24 438 BP au minimum dans la grotte Trong, située en altitude, et environ 33 000 BP dans l'abri sous roche de Mai da Ong Hay.

Les éléments attestent que leurs habitants chassaient du gros gibier, par exemple des bovins, et du petit gibier comme des singes et des écureuils géants. On trouve aussi à Hang Trong la preuve de l'utilisation, au début de cette période, d'outils en galets de basalte, et, à partir de 12 000 ans BP, d'outils essentiellement fabriqués en calcaire. Les traces de graines, fruits, légumes et tubercules de saison, et plus particulièrement d'escargots de montagne et d'eau douce, suggèrent une occupation saisonnière des grottes. Par ailleurs, des traces de feu suggèrent que les aliments étaient cuits.

Outre ces trois sites, les principales grottes et abris ayant fait l'objet de fouilles à ce jour sont les grottes Boi, Thung Binh 1, Thung Binh 2, Thung Binh 3, Thung Binh 4, Nui Tuong, Ang Noi et Da Mang, et les abris sous roche de Oc, Vang et Cho. Ceux-ci se trouvent tous dans la zone d'utilisation spéciale de la forêt primaire, à l'ouest du bien.

Pendant ces fouilles archéologiques, des géologues ont prélevé des échantillons pour étudier l'histoire de l'évolution géologique et environnementale sur la même période, travaillant sur une couche sédimentaire de

10 mm d'épaisseur déposée depuis le début de l'holocène.

La conjonction des éléments issus du travail des archéologues et des géologues a fait la lumière sur une longue période d'interactions humaines avec l'environnement, depuis la toute fin du pléistocène jusqu'à l'holocène, par des cycles d'importante évolution environnementale liés aux changements massifs du niveau de la mer et des conditions climatiques. Trang An est présenté comme l'une des plus longues, des plus précisément datées et déjà l'une des plus largement étudiées des séquences de ce type au Viet Nam, qui commencent à montrer comment la population a réagi face à ces changements environnementaux.

L'ICOMOS note que ce travail ne vise actuellement qu'une faible proportion des ressources des grottes potentiellement riches du massif de Trang An et n'est pas terminé. Les niveaux les plus bas des grottes explorées jusqu'à présent n'ont pas encore été atteints, et beaucoup d'autres grottes pourraient faire l'objet de fouilles. Il est donc impossible d'affirmer qu'à ce stade Trang An a pleinement révélé son potentiel ou que celui-ci est parfaitement compris.

Ancienne capitale Hoa Lu

Hoa Lu, au nord du bien proposé pour inscription, a servi de capitale politique pendant 42 ans sous la dynastie Dinh, de 968 à 1010 apr. J.-C. Par la suite, elle est devenue un important centre régional. Aux XIII^e et XIV^e siècles, Hoa Lu, citadelle militaire, a défendu la frontière de la nation contre les envahisseurs venus de Mongolie et de Chine.

À la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, quelques temples, notamment le temple Linh Coc et le temple des empereurs Dinh-Le, ont été rénovés et d'autres, comme le temple Bich Dong, entièrement reconstruits. En 1788, pendant la guerre de résistance contre les Chinois, les remparts d'origine ont été renforcés et de nouveaux remparts édifiés.

Les vestiges des citadelles intérieure et extérieure couvrent une surface d'environ 300 ha (3,0 km²). Aujourd'hui, les citadelles n'existent plus et apparemment seuls quelques vestiges des édifices du Xe siècle subsistent. De nombreux temples et tombeaux ont été reconstruits aux XVI^e et XVII^e siècles ou plus récemment « soutenus par des fouilles physiques, l'exposition et la préservation *in situ* des fondations et d'autres structures ».

L'ICOMOS note que, même si des photographies annotées accompagnent le dossier de proposition d'inscription, très peu d'éléments descriptifs ont été fournis pour cette zone.

Temples, pagodes et sanctuaires

Le bien proposé pour inscription abriterait des centaines de pagodes, de temples et de sanctuaires datant de

différentes époques historiques, entre autres les deux temples du roi Dinh et du roi Lê avec leur architecture traditionnelle en bois, la pagode de Nhat Tru avec ses textes sacrés du bouddhisme gravés dans les colonnes en pierre du temple au Xe siècle, et le temple Thai Vi de la dynastie Tran. On trouve aussi des bancs de pierre à l'effigie du dragon impérial ou des statues représentant des chiens effrayés datant du XVIIe siècle de notre ère.

L'ICOMOS note que peu de détails spécifiques sont communiqués sur cet aspect du bien. Toutefois, on comprend que ces sites culturels sont situés principalement le long du fleuve Sao Khe, à proximité de l'ancienne capitale Hoa Lu. Certains temples sont aujourd'hui en ruine, d'autres ont été reconstruits à partir de vestiges avec des matériaux modernes, tandis que d'autres encore, dans la principale zone touristique, ont été entièrement restaurés pour les rendre plus attractifs aux yeux des visiteurs. Globalement, ces travaux sont toujours en cours, largement financés par les pèlerins.

Paysages ruraux et villages

Le dossier de proposition d'inscription déclare que « les nombreux témoignages archéologiques sont complétés et étayés par un riche apport d'informations historiques et culturelles, manifeste dans des structures comme les temples, les pagodes et les palais ou dans des éléments plus immatériels du patrimoine culturel, comme le folklore, les festivals et l'artisanat ».

Sur les vastes plaines alluviales du bien proposé pour inscription et aussi au-delà dans la zone tampon se trouvent des rizières, des villages et des canaux. Les qualités pittoresques de ces paysages transparaissent clairement dans les photographies jointes au dossier de proposition d'inscription.

L'ICOMOS note que si le dossier de proposition d'inscription n'établit pas l'étendue précise de ce paysage rural, il est évident en revanche que la majorité de la zone proposée pour inscription est inhabitée et dans son état naturel. Le paysage cultivé le long du Sao Khe ne couvre donc qu'une toute petite partie de la zone proposée pour inscription.

Histoire et développement

La préhistoire ancienne de la zone est exposée ci-dessous.

À partir de 4 000 BP approximativement, les éléments montrent que les grottes ont été utilisées moins fréquemment et que, alors que le niveau de la mer baissait, les habitants ont commencé à s'établir aux marges de la zone, plus particulièrement dans les dunes côtières.

Du IIe siècle av. J.-C. au Xe siècle apr. J.-C., le Viet Nam en général et Trang An en particulier ont été sous domination chinoise.

Après l'effondrement de la dynastie chinoise Tang au début du Xe siècle et l'émergence de la dynastie Han du

Sud, un noble vietnamien, Ngo Quyen, s'empara du pouvoir dans la région qui est aujourd'hui le nord du Viet Nam, à l'occasion de la bataille du fleuve Bach Dang en l'an 938, et établit sa capitale à Co Loa (aujourd'hui dans Hanoi). Cet événement mit fin à mille ans de domination chinoise au Viet Nam, inaugurant l'ère de l'indépendance nationale pour le pays. Toutefois, après sa mort, une guerre civile éclata et fit rage pendant vingt ans, ne se terminant qu'avec la victoire d'un des grands seigneurs sur ses rivaux et l'établissement de ce qui est considéré comme la première monarchie impériale au Viet Nam, dont la capitale s'installa brièvement à Hoa Lu, avant de regagner quarante-deux ans plus tard Co Loa.

Entre 1407 et 1427, le Viet Nam fut envahi par la Chine et devint la province chinoise de Jiao Zhi, mais il recouvrira son indépendance sous la dynastie Lê (1428-1527).

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

Le bien est comparé à quatre biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : les deux premiers, la vieille ville de Hoi An (Viet Nam) et la ville de Luang Prabang (Laos), sont suggérés du fait de leur inscription en vertu du critère (v), ce qui n'apporte aucune comparaison valable. Les deux autres sont le site archéologique de Ban Chiang (Thaïlande) et le patrimoine archéologique de la vallée de Lenggong (Malaisie). Ban Chiang est distingué comme représentant une culture archéologique spécifique et bien définie très différente des grottes de Trang An, associées à des relations entre l'homme et l'environnement au fil du temps plutôt qu'à une culture précise. Il y a plus de similitudes avec la vallée de Lenggong, bien que les recherches y aient principalement porté sur les 10 000 dernières années et particulièrement sur la fabrication d'outils lithiques, ce qui contraste avec l'accent mis sur l'adaptation comportementale à Trang An.

Des comparaisons sont établies avec cinq biens des listes indicatives, dont deux sont situés aux Philippines : les sites archéologiques de la vallée de Cagayan et la grotte de Tabon. L'étude de la vallée de Cagayan porte aussi partiellement sur l'adaptation comportementale, mais elle est considérée comme traitant de l'occupation des îles plutôt que, comme à Trang An, d'un paysage qui n'est qu'occasionnellement entouré par la mer ; néanmoins, il est suggéré que cette vallée pourrait produire un matériel complémentaire à celui de Trang An. La grotte de Tabon pourrait livrer des éléments similaires sur la réponse humaine à l'évolution de l'environnement, mais le résultat des recherches n'a pas encore été publié, et il semble qu'elle pourrait ne pas présenter la même continuité qu'à Trang An.

Les trois autres sites sont Badah-lin et les grottes associées, Myanmar, la grotte de Con Moong, Viet Nam,

et les grottes préhistoriques de Maros Pangkep, Indonésie. Parmi eux, la grotte de Con Moong, à seulement 25 kilomètres de Trang An, est vue comme la plus proche en termes de schémas comportementaux révélateurs, mais il est considéré comme peu probable qu'elle soit aussi riche en vestiges que Trang An.

Trois autres sites qui ne figurent pas sur les listes indicatives pour le moment s'avèrent plus pertinents. Il s'agit de la grotte de Niah, Malaisie, de Lang Rongrien, Thaïlande, et de Song Gupuh, Indonésie. Tous sont d'importants sites, qui font l'objet actuellement de fouilles archéologiques. Tous sont considérés comme des sites où l'adaptation de l'homme à l'environnement est importante, mais où elle présente localement des différences marquées. Ainsi, la grotte de Niah se trouve dans une zone de forêt tropicale. Néanmoins, tous les trois ont révélé d'abondants matériels archéologiques relatifs à des périodes et des sites spécifiques.

L'analyse comparative révèle l'importance croissante des études archéo-environnementales en Asie du Sud-Est et au-delà. Les sites mentionnés sont tous riches en vestiges des premiers établissements humains dans cette région et ont tous le potentiel de révéler des manières humaines de réagir face au changement environnemental au fil du temps. À Trang An, l'accent est mis principalement sur ce lien, les éléments archéologiques étant reliés aux recherches géologiques. Dans certains des autres sites, il porte plutôt sur l'importance des vestiges archéologiques pour un ou plusieurs sites spécifiques et/ou des époques spécifiques, éventuellement apte aussi à mettre en lumière des paramètres environnementaux.

L'ICOMOS considère que la principale difficulté avec cette analyse comparative est que le travail entrepris à Trang An est relativement récent, que le potentiel est là pour qu'il se poursuive, et que de manière générale le domaine de la recherche environnementale-archéologique, qui se développe rapidement, doit être envisagé non seulement par rapport à des sites en Asie du Sud-Est, mais aussi au-delà.

Il est avancé que Trang An pourrait contribuer à la compréhension de la réponse humaine aux changements environnementaux dans une zone côtière très spécifique, tandis que d'autres sites produisent des matériaux sur différents lieux et types de géologie et d'écologie. Dans l'état actuel des connaissances, avec des fouilles limitées sur certaines grottes uniquement, il est difficile de dire si Trang An s'avérera sur le long terme un jalon décisif dans notre compréhension de la réponse humaine aux variations climatiques, et à ce titre pourra être considéré comme étant d'une importance exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial à ce stade.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les traces archéologiques d'habitation humaine dans le massif remontent à 30 000 ans environ et illustrent son occupation probablement saisonnière par des chasseurs-cueilleurs et leur adaptation aux changements climatiques et environnementaux depuis l'époque du dernier maximum glaciaire, au travers des bouleversements qui caractériseront la fin de l'ère glaciaire, avec un massif de plus en plus souvent inondé par la mer, parfois brutalement.
- Le bien de Trang An est désormais reconnu comme remarquable en Asie du Sud-Est, en tant que mine d'informations d'une richesse exceptionnelle sur les interactions entre l'homme et l'environnement au pléistocène récent et à l'holocène.
- À l'époque historique, les habitants de Trang An n'ont cessé de faire évoluer leur identité culturelle en profonde harmonie avec le paysage naturel, établissant les trois premières dynasties du Viet Nam féodal indépendant il y a plus d'un millier d'années ainsi que la première capitale politique du pays.

L'ICOMOS estime que les grottes qui ont actuellement été fouillées n'ont pas produit de découvertes qui aient révolutionné notre connaissance des établissements humains en Asie du Sud-Est ; des découvertes bien antérieures et plus substantielles ont été faites ailleurs dans la région. La particularité mise en avant pour Trang An est l'évidence d'un lien entre les découvertes archéologiques et l'évolution géologique et environnementale au fil du temps : les matériaux mis au jour montrent un changement de l'alimentation des occupants saisonniers des grottes au fur et à mesure que le niveau de la mer s'élevait, passant des ressources terrestres aux ressources marines, puis un nouveau changement au fil du retrait des eaux.

La relation entre l'archéologie, la géologie et le changement climatique est un domaine d'étude qui émerge rapidement, et est susceptible de mettre en évidence la manière dont les premières communautés humaines se sont adaptées à leurs environnements en mutation. Le rapprochement des deux disciplines (archéologie et géologie) met toutefois en lumière des divergences dans les approches du temps géologique et archéologique, et donc de l'exactitude chronologique. Un autre problème est de déterminer dans quelle mesure ce type de matériel nécessite d'être relié aux mouvements tectoniques ainsi qu'à d'autres paramètres.

Pour ce qui d'évaluer la valeur, la question est de jauger à quel point les éléments découverts à Trang An sont exceptionnels comparés à d'autres vestiges de cette région et d'autres parties du monde. Les résultats de Trang An sont intéressants mais le projet n'en est encore qu'à ses balbutiements. Les informations scientifiques fournies dans le dossier de proposition

d'inscription sont de qualité et de quantité très variable, et sont parfois contradictoires. Bien que certains travaux aient été publiés, les résultats n'ont pas encore donné lieu à une publication d'envergure qui permettrait de les mettre à l'épreuve par rapport à d'autres sites.

Dans dix ans, la donne pourrait avoir changé. D'ici là, l'ICOMOS considère que rien ne prouve que Trang An puisse être considéré comme un site déterminant pour notre connaissance de l'adaptation humaine à l'environnement concernant l'occupation de cette région.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les délimitations du bien englobent non seulement des sites archéologiques mais aussi les vestiges de Hoa Lu, des sanctuaires et des temples ainsi que des terres agricoles et des villages.

Comme indiqué ci-dessus, le critère culturel (v) ne porte que sur les vestiges archéologiques. En termes d'attributs archéologiques, les délimitations ne suivent pas précisément la disposition des sites de grottes, dont la plupart se trouve à l'ouest du bien et qui sont pour certains en dehors des limites.

L'ICOMOS considère que l'inclusion de tous les attributs nécessaires dans les délimitations n'est pas à l'heure actuelle totalement satisfaisante.

Du point de vue de l'intégrité des sites archéologiques individuels, les vestiges dans certaines des grottes semblent être menacés par le manque de remblaiement après les fouilles ces dernières années, et le manque d'étalements satisfaisants pour les faces ayant fait l'objet d'excavations. Cette absence de protection a conduit à l'effondrement de dépôts de sédiments mous, causant la perte irrécupérable d'informations dans des zones encore non fouillées.

On observe également certains problèmes relatifs à l'environnement de ces grottes par rapport aux chemins bétonnés (voir ci-après).

L'intégrité du bien dans son ensemble est affectée par une série d'installations et d'infrastructures touristiques, dont de nouvelles routes et des tunnels élargis au travers des montagnes.

Authenticité

L'authenticité des éléments archéologiques est extrêmement vulnérable dans certaines grottes qui ont fait l'objet de fouilles, du fait du manque d'étalement ou de remblaiement adéquat.

En termes d'authenticité globale du bien, on peut difficilement dire que l'ensemble du paysage reflète clairement la manière dont les communautés humaines ont réagi à leur environnement au fil du temps. Cette relation entre les hommes et les conditions climatiques

changeantes n'est apparue que dans neuf grottes, et même dans celles-ci elle est le résultat de l'analyse de témoignages comparés. On ne saurait prétendre que le paysage reflète ces changements d'une quelque manière significative.

Les changements dus au développement touristique dans certaines parties du paysage et sur les terres agricoles actuelles sont préoccupants en ce qu'ils constituent une menace pour l'authenticité (voir ci-après).

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ne sont pas remplies à ce stade.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base du critère culturel (v) (et des critères naturels (vii) et (viii)).

Critère (v) : *être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que Trang An est un lieu exceptionnel pour démontrer l'interaction humaine avec le paysage naturel et l'adaptation aux grands changements environnementaux sur plus de 30 000 ans. Cette histoire culturelle continue est étroitement associée à l'évolution géologique du massif karstique de Trang An depuis la fin de la dernière période glaciaire, durant laquelle il a connu des évolutions marquées du niveau de la mer et des conditions climatiques, comme le révèlent les données paléo-environnementales.

Bien que le dossier de proposition d'inscription mentionne d'autres sites culturels comme l'ancienne capitale de Hoa Lu et de nombreux temples, pagodes et sanctuaires, qui sont intégrés à la justification de la valeur universelle exceptionnelle, ils ne sont pas inclus dans la justification de cet unique critère culturel.

L'ICOMOS note que l'analyse archéologique détaillée présentée dans le dossier de proposition d'inscription porte sur les fouilles de neuf grottes de la réserve forestière spéciale (sur les 29 identifiées à ce jour comme présentant un potentiel pour la recherche). Bien que les vestiges mis au jour dans certaines remontent à 30 000 ans, ce n'est pas le cas pour tous les sites fouillés, certains abritant des vestiges remontant à seulement 5 000 ans.

Les découvertes dans ces grottes commencent à apporter un témoignage sur la manière dont les communautés ont réagi au spectaculaire changement climatique et environnemental qu'ont subi sur des millénaires les régions côtières d'Asie du Sud-Est. Ces recherches sont relativement récentes – les travaux ont débuté en 2007 – et n'ont pas encore fait l'objet de

publications d'envergure ni de comparaisons avec d'autres travaux dans la région et ailleurs. Clairement, Trang An est au premier rang des sites où le matériel archéologique ne produit pas de découvertes fondamentales se rapportant à des cultures archéologiques déterminées, mais retrace plutôt une longue période du point de vue des changements climatiques et environnementaux. Il s'agit d'une discipline émergente et Trang An présente à l'évidence un potentiel pour que la recherche y soit poursuivie sur les dix prochaines années au moins. Mais il n'a pas été montré à ce stade en quoi Trang An manifestera de manière exemplaire ces relations entre archéologie et environnement.

Cet accent sur la manière dont les communautés se sont adaptées à leur environnement au fil du temps soulève une autre difficulté, celle de savoir comment le bien pourrait refléter les éléments qui y ont été découverts. Vu la très grande différence entre le niveau de la mer à l'holocène et aujourd'hui, il n'est pas possible d'établir un lien clair entre les sites dans leur état actuel et la dynamique de l'adaptation au changement climatique que les fouilles ont révélée.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ne sont pas remplies à ce stade et que le critère selon lequel le bien a été proposé pour inscription n'a pas été justifié.

4 Facteurs affectant le bien

Le développement d'installations touristiques semble rapide. Actuellement, le bien accueille environ un million de visiteurs par an mais les chiffres augmentent, en particulier celui des touristes étrangers.

Le point de mire des groupes touristiques venus du Viet Nam et d'Asie est le nouveau centre des visiteurs de l'ensemble paysager de Trang An. Situé sur une île, il se compose d'une série de bâtiments modernes au style architectural traditionnel et d'un parking aménagé sur une décharge. Le centre sert de point de départ aux sampans traditionnels (des embarcations à rames) exploités par des habitants de la région qui proposent aux visiteurs des circuits autour du site. 1 500 bateaux environ contribuent à faire vivre près de 7 500 familles. Dans la partie sud de l'ensemble paysager de Trang An, qui tend à attirer des touristes occidentaux, on en trouve 1 100 de plus, gérés par différentes entreprises.

Dans le but également de faciliter le passage des touristes par bateau et par véhicule motorisé, des tunnels à travers la roche ont été forés ou élargis. De plus, dans une zone complètement protégée (la réserve forestière spéciale de Hoa Lu), un chemin bétonné de 2-3 m de large courant sur plusieurs kilomètres et

comportant des centaines de marches a été construit au pied de la grotte de Hang Trong. Il a été financé par une compagnie de tourisme privée, en dépit du fait que la législation en matière de protection interdit l'accès non autorisé à la zone protégée.

Les plus graves impacts peuvent viennent de la nouvelle route construite dans la zone protégée de l'ancienne capitale Hoa Lu et d'un nouvel établissement en construction sur le bien, le complexe hôtelier de luxe « Eco lodge » Tam Côc, dont les blocs massifs de bâtiments en briques ont visuellement un effet très dommageable.

Un autre changement négatif au sein du bien est la création de talus surélevés sur les rizières, apparemment créés pour permettre la construction de maisons ou la plantation d'arbres, deux options qui auraient un impact visuel important sur les vues du paysage agricole traditionnel.

Dans la zone tampon, sur le circuit touristique de Tam Côc, un grand hôtel à plusieurs étages est en construction, à côté de hautes tours de télécommunications ; l'ensemble pourrait avoir un effet négatif sur les vues dans la première partie du circuit touristique. De surcroît, un immense complexe religieux se construit sur 200 acres à la limite nord-ouest du bien, à côté de la pagode de Bai Dinh. Un grand pont est également en construction sur le fleuve qui marque la limite nord du bien.

De ce qui précède, il est difficile de comprendre comment sont gérées les mesures de protection du bien et de la zone tampon, au regard de l'importance visuelle déclarée du bien (et de sa valeur naturelle), ainsi que de la fragilité des strates archéologiques. Ces changements sont d'ores et déjà irréversibles dans certaines zones.

L'intégrité de certaines des grottes fouillées est aujourd'hui menacée, les chercheurs n'ayant pas remblayé les sites archéologiques mis au jour durant les fouilles effectuées ces dernières années. Cette absence de protection des sections exposées a entraîné quelques pertes d'informations irrécupérables dans les zones non fouillées.

Les grottes se trouvent principalement dans des sites isolés, ce qui est propice à leur conservation. Mais l'on s'inquiète de la récente apparition de nouveaux chemins, comme indiqué ci-dessus, et de nouveaux panneaux sur l'archéologie, qui pourrait conduire à un accès indésirable aux grottes, dont l'état actuel ne permet en aucun cas la visite.

Les catastrophes naturelles de divers types pourraient être extrêmement préjudiciables aux vestiges archéologiques. Ce problème doit être traité et il convient d'étudier si et comment des mesures préventives peuvent être identifiées et mises en place.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien proviennent de l'absence d'une réglementation appropriée pour contrôler le développement des installations touristiques et la reconstruction.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

La délimitation encercle le principal massif calcaire et semble appropriée pour couvrir les principaux aspects géologiques.

Telles qu'elle est actuellement établie, la délimitation englobe à la fois les sites de grottes archéologiques, les ruines de Hoa Lu, les temples, les pagodes et les paysages agricoles ruraux.

Elle n'est donc pas clairement associée aux vestiges archéologiques des grottes, pourtant les principaux attributs mis en avant pour le critère culturel, car ceux-ci sont parfois en dehors de la limite actuelle, et certaines parties du bien semblent quasi sans rapport avec la justification du critère (v).

Une zone tampon de 6 268 hectares, principalement composée de fermes et de petits villages, entoure le bien entier. Ses délimitations paraissent sans rapport avec la valeur culturelle du bien et ne semblent pas restreindre le développement, comme souligné ci-dessus.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon ne sont pas appropriées du point de vue de leur lien avec les attributs culturels mis en avant pour justifier le critère (v).

Droit de propriété

Le bien entier est propriété de l'État.

Protection

L'ancienne capitale Hoa Lu a été classée monument historique en 1962 et couvre 314 hectares. En 2012, le site a été inscrit sur la liste du patrimoine national spécial, à l'instar du paysage pittoresque de Trang An-Tam Coc-Bich Dong.

La réserve forestière spéciale de Hoa Lu, couvrant 3 375 hectares, est protégée au titre de la préservation de la biodiversité et de la protection environnementale. Elle n'est donc pas protégée pour son importance archéologique, alors même que c'est dans cette partie du bien que se trouvent la quasi-totalité des plus importants sites archéologiques.

Compte tenu de l'extrême vulnérabilité des sites archéologiques récemment fouillés et du grand nombre de ceux abritant potentiellement d'autres témoignages de valeur, l'ICOMOS considère que ces sites ont besoin d'une protection nationale spécifique pour leur valeur

culturelle, au-delà de la protection dont ils disposent en faisant partie d'une zone écologique. L'ICOMOS note qu'un projet a été mis au point pour définir et établir des délimitations autour des grottes présentant des ressources archéologiques et des chantiers de fouilles, afin d'empêcher tout dégât ou perte ; ce serait incontestablement un préalable nécessaire à la mise en place d'une protection légale.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place n'est pas appropriée à ce stade et doit être renforcée pour assurer la préservation des sites archéologiques.

Conservation

Dans la grotte Trong, les zones mises au jour n'ont pas été couvertes après les fouilles, ce qui a conduit à l'érosion progressive des sections stratigraphiques et à une rapide perte de certains aspects de la valeur scientifique et de l'authenticité du site. Des problèmes similaires sont survenus dans d'autres grottes et doivent être activement traités.

Le dossier de proposition d'inscription mentionne un projet de protection des dépôts culturels dans les grottes contre les perturbations dues à l'effondrement du plafond et à l'eau ; ce projet doit aussi être mis en œuvre.

Un plan de conservation global doit être élaboré et mis en œuvre pour toutes les zones mises au jour.

Il est également nécessaire de rassembler tout ce travail dans le cadre d'une stratégie de fouille qui, sur la base d'études, pourrait identifier des zones potentielles de fouilles ainsi que les zones susceptibles d'être mieux étudiées avec des mesures non-interventionnistes. Cette stratégie permettrait aussi de définir les approches de la conservation, ainsi que la protection et la gestion à long terme des implications pour les zones mises au jour.

L'ICOMOS considère que sur la base d'études détaillées, les grottes et les abris sous roche ayant une importance archéologique et les autres sites archéologiques associés doivent bénéficier d'une protection nationale pour leur valeur culturelle. Une stratégie de fouille devrait être élaborée pour gérer l'approche globale de l'étude des grottes et des abris. Il est également nécessaire d'améliorer la conservation des sites fouillés ou non par le développement et la mise en œuvre d'un plan de conservation.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le comité de gestion de l'ensemble paysager de Trang An, nommé par le gouvernement provincial en 2012, est responsable de la gestion quotidienne du bien. Outre son rôle premier concernant la gestion, il est chargé du suivi de l'état de conservation du patrimoine culturel et de l'environnement naturel, du suivi et de

l'atténuation des menaces, et de la gestion des activités et des services touristiques. Sous la tutelle du comité de gestion, un service est directement en charge de l'ancienne capitale Hoa Lu.

Le comité, présidé par un directeur et trois directeurs adjoints, travaille avec cinq départements : coopération, recherche et environnement, protection de l'environnement, gestion de projets, administration. Il emploie plus de 70 personnes.

Pour la partie Trang An du bien proposé pour inscription, le comité travaille en partenariat avec une compagnie privée titulaire d'un bail de 70 ans.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion, qui a reçu le feu vert des autorités provinciales, a été soumis avec le dossier de proposition d'inscription. Il existe également un plan directeur sur la préservation, la restauration et la promotion de l'ancienne capitale Hoa Lu (2000-2015), approuvé en 2003.

Un comité de gestion du bien a été mis sur pied en 2012. Présidé par un directeur assisté de trois directeurs adjoints, il travaille avec cinq départements : coopération, recherche et environnement, protection de l'environnement, gestion de projets et administration.

Le plan de gestion est élémentaire du point de vue de l'archéologie du site et loin d'être suffisamment précis en termes de protection, de conservation et de gestion des sites archéologiques. Il ne semble pas non plus assez efficace en termes de gestion du bien plus large.

Le bien, comme souligné ci-dessus, est déjà victime, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses limites, de retombées négatives du développement touristique. Si celui-ci s'intensifie, il pourrait avoir des conséquences importantes et irréversibles sur l'authenticité du bien.

Les mesures proposées pour traiter ces menaces ne semblent pas suffisantes et les autorités locales ne paraissent pas pleinement conscientes de l'impact négatif potentiel et réel sur le bien dans son ensemble.

Implication des communautés locales

Bien que la zone proposée pour inscription abrite des milliers d'habitants et que certains bénéficient du tourisme par leur implication dans l'exploitation des bateaux, rien ne semble attester dans la proposition d'inscription une volonté d'impliquer les communautés locales dans la gestion du bien de façon à leur permettre de bénéficier de son développement futur.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien ne semble pas suffisamment robuste pour faire face aux enjeux en matière de développement touristique et de protection des ressources archéologiques.

6 Suivi

Des indicateurs de suivi sont proposés, mais ceux qui concernent les sites archéologiques sont plutôt passifs qu'actifs et proposent de mesurer la perturbation illégale ou le prélèvement d'objets et les dommages infligés aux surfaces des grottes. Des indicateurs similaires relatifs au développement, notamment au débroussaillage, incluent l'enregistrement du nombre de constructions ou d'activités illégales. Le suivi se fait tous les deux ans ou moins si des activités illicites sont découvertes.

L'ICOMOS considère que le suivi d'un paysage archéologique aussi vulnérable doit être permanent et faire partie des tâches courantes des gardes forestiers. L'enregistrement des transgressions est nécessaire mais le suivi, globalement, doit viser à les empêcher.

L'ICOMOS considère que les dispositifs de suivi doivent être mieux calqués sur les besoins du site et exécutés régulièrement, dans le cadre des tâches effectuées par le personnel de terrain.

7 Conclusions

D'un point de vue culturel, les motifs de la proposition d'inscription de ce bien sont confus. Les délimitations renferment 29 grottes, des abris sous roche et d'autres sites archéologiques, principalement dans les zones de pitons calcaires boisés à l'ouest, tandis qu'au nord s'étendent les vestiges de Hoa Lu, éphémère capitale du Viet Nam aux Xe et XIe siècles, et les ensembles de temples et de rizières plus récents, et à l'est le paysage pittoresque de rizières, de villages, de canaux et de lagons entre des falaises karstiques, où vivent quelque 14 000 habitants.

La justification du critère (v), le seul critère culturel, porte sur les fouilles dans neuf des grottes, tandis que le paysage culturel est relié au critère naturel (vii). Les vestiges de Hoa Lu et les nombreux temples et pagodes ne sont associés à aucun des critères.

D'un point de vue culturel, les délimitations n'entretiennent aucun lien manifeste avec le matériel archéologique recueilli pour l'instant sur neuf grottes. Les vestiges de Hoa Lu et le paysage des rizières ne sont pas pertinents dans une proposition d'inscription d'une série de sites archéologiques témoignant de l'habitat de communautés humaines au pléistocène récent jusqu'à l holocène ancien-moyen.

En termes d'évaluation de la valeur des ressources archéologiques, l'ICOMOS considère que les grottes étudiées à ce jour ont produit des éléments intéressants. Dans deux d'entre elles, les vestiges témoignent d'un habitat remontant jusqu'à 30 000 BP ; plus généralement, rapproché des données géologiques, ce matériel commence à montrer comment au fil du temps des petites communautés humaines ont adapté leurs

habitudes de cueillette alimentaire en réponse aux changements spectaculaires du niveau de la mer et de l'écologie locale. Certains des éléments mis en avant dans le dossier de proposition d'inscription sont toutefois confus et parfois même contradictoires.

Les fouilles ont été entreprises relativement récemment, puisqu'elles n'ont démarré qu'en 2007. À ce jour, les travaux dans les grottes qui ont été étudiées n'ont pas encore atteint les strates de débris les plus basses. Les fouilles se poursuivent et s'étendront à terme aux autres 29 grottes potentiellement riches en éléments archéologiques qui ont été identifiées pour l'instant. Malgré quelques travaux publiés, une publication plus substantielle serait nécessaire, sur la base de recherches plus poussées et d'une meilleure perception de l'interaction géologique / archéologique, pour pouvoir considérer Trang An comme un site exceptionnel lié au témoignage d'une faculté d'adaptation des premières communautés.

L'ICOMOS considère que lorsqu'auront été entrepris des travaux archéologiques plus poussés, il conviendra de réfléchir sur la manière dont Trang An pourrait être mis en avant en vertu de critères culturels ainsi qu'à la définition de délimitations appropriées. Cette réflexion devrait prendre en compte la protection du matériel archéologique, ainsi que la manière de traduire l'importance archéologique du bien en lien avec le changement climatique et la faculté d'adaptation.

8 Recommandations

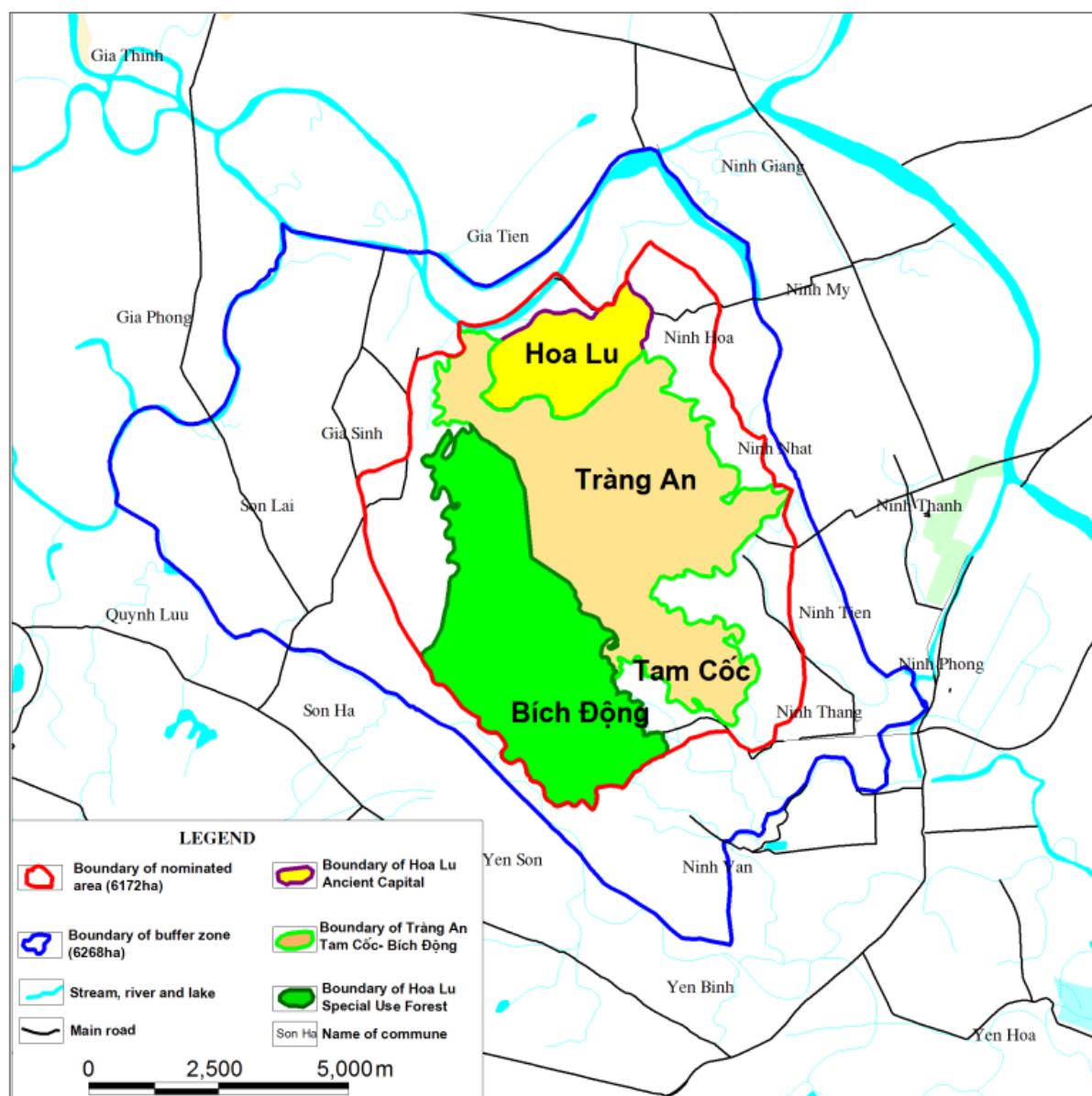
Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de l'ensemble paysager de Trang An, République socialiste du Viet Nam, sur la Liste du patrimoine mondial soit **déféré** sur la base des critères culturels afin de permettre à l'État partie, avec l'aide de l'ICOMOS et du Comité du patrimoine mondial, si nécessaire, de :

- poursuivre ses recherches archéologiques et géologiques dans les neuf grottes et abris étudiés à ce jour et dans certaines des 29 grottes et abris identifiés comme détenant un matériel archéologique potentiellement intéressant, sur la base d'une stratégie de fouille détaillée ;
- si une publication substantielle des résultats de ces travaux supplémentaires parvient à démontrer en quoi Trang An pourrait être vu comme un site exemplaire en lien avec la manière dont les communautés se sont adaptées aux conditions climatiques changeantes, alors :
 - envisager de proposer à nouveau le bien pour inscription, mais cette fois avec une délimitation qui prend en compte clairement le matériel archéologique ;

- fournir une protection nationale aux sites archéologiques et à leur environnement essentiel ;
- assurer la conservation appropriée des sites archéologiques fouillés ou non ;
- mettre en place des mesures de gestion plus solides pour assurer la protection et la présentation appropriée des sites archéologiques, ainsi que des dispositifs de gestion des visiteurs adéquats.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission d'expertise qui se rendra sur le site.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue du paysage



Abri sous roche



Vue générale du temple du roi Dinh



Festival Thai vi